

Comité Directeur – séance du 14 juin 2023

Membres en fonction : 29

Présents : 18

Procurations : 2

Excusés : 9

3. FINANCES

Rapporteur : M. Denis PETIT

3.1 **Approbation de la Décision Modificative n° 1/2023**

Le projet de la Décision Modificative n°1/2023 fait apparaître un volume de recettes et de dépenses de quelques 250 000.00 euros. Ces sommes intègrent les éléments suivants :

- En investissement : Dépenses : 41 304,00 euros supplémentaires
 - Au CSDND (Opération 17) : 3 700.00 euros : Il s'agit de mesures de perméabilité, de modifications de têtes de puits biogaz et de protections de piézomètres
 - Pour l'ensemble des sites (opération 19) : 15 000.00 euros : licences logiciel de gestion des temps et des absences RH.
 - Au centre de tri (opération 40) : 372 604.00 euros : il s'agit de compléments d'un avenant n°3 au marché de travaux pour l'extension des consignes de tri (41 400.00 euros – améliorations sécurité et process), un complément pour la maîtrise d'œuvre, des licences pour la GMAO, des fournitures de bandes transporteuses, des contrôles, ... et principalement la prise en compte de l'avance forfaitaire du marché 21ACT (250 000.00 euros)
 - Au chapitre 26 : -350 000,00 euros du fait de la non prise de participation au projet de méthaniseur compte tenu de l'étude de valorisation financière réalisée
- En investissement : Recettes : 250 000,00 euros supplémentaires
 - Au centre de tri (opération 40) : 250 000.00 euros : Il s'agit du remboursement de l'avance forfaitaire du marché 21ACT (250 000.00 euros)
- En fonctionnement : Dépenses : 30 600.00 euros dont :
 - Au chapitre 011 (charges à caractère général) : 30 600.00 euros de maintenance de la presse à balles du centre de tri

L'équilibre de la Décision Modificative n°1/2023

L'équilibre de la décision modification est réalisé par la diminution de 30 600.00 euros de dépenses imprévues en fonctionnement (chapitre 022) et le transfert du reste des participations prévues (chapitre 26) au dépenses imprévues (chapitre 020) en investissement.

La Décision Modificative n°1/2023 se présente dès lors ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
11 – Charges à caractère générale		30 600.00
022 – Dépenses imprévues		-30 600.00
Sous-total		0.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Sous-total		0.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
17 – CSDND		3 700.00
19 - UTC		15 000.00
40 - Centre de tri		372 604.00
020 – Dépenses imprévues		208 696.00
26 – Participation		-350 000.00
Sous-total		250 000.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
40 – Centre de tri		250 000.00
Sous-total		250 000.00

Le Comité Directeur,

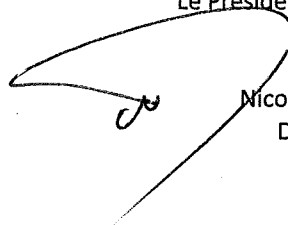
Considérant le projet de décision modificative présenté ci-après et après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n°1/2023

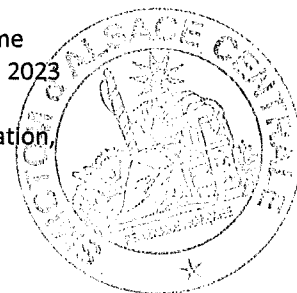
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme
A Scherwiller, le 15 juin 2023

Le Président par délégation,



Nicolas PIERAUT
Directeur



Date de mise en ligne : 19 juin 2023